

Département de la
GIRONDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Canton du
NORD MÉDOC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE
VENDAYS-MONTALIVET**

Commune de
VENDAYS-MONTALIVET

SÉANCE DU 17/04/2026

Date convocation : 13/04/2026

Date affichage : 13/04/2026

Nombre de membres :

en exercice :	23
présents :	19
absents excusés représentés :	4
absent excusé :	0
absent :	0
de votants :	23

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept avril à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Vendays-Montalivet se sont réunis exceptionnellement dans la salle Culturelle, route de Courreau à Vendays-Montalivet, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Julien DASSÉ, Maire.

PRÉSENTS

DASSÉ Julien
GUESDON Cécile
BERTET Jean-Marie
JOURBERT Marie-Claire
BRECHOU Jean-Joël
MAHIEU Marie-Christine
CARME Yan
VERGEZ Léa
CARME Jean
LLOBELL Lyne

MAYENNE Éric
CALIOT Gabriel
LABORIE Stéphanie
FABRE Michel
KOVAC Rosalija
BAHAIN Jean-Patrick
BAUX Angélique
FONTENEAU Marie
TRIOULET-LASSUS Jean

**ABSENTS EXCUSÉS
REPRÉSENTÉS**

PION Jean-Paul (pouvoir donné à GUESDON Cécile)
DUMAS Liliane (pouvoir donné à DASSÉ Julien)
PEYRUSE Chloé (pouvoir donné à TRIJOULET-LASSUS Jean)
BARTHELEMY Laurent (pouvoir donné à FONTENEAU Marie)

ABSENT EXCUSÉ

/

ABSENT

/

Secrétaire de séance : *Madame Cécile GUESDON*

054-2026 – AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Rapporteur : Monsieur le Maire

VU la délibération approuvant le budget primitif 2025 ;

VU le compte de gestion 2025 précédemment adopté ;

Il est proposé de procéder à l'affectation des résultats du compte administratif 2025 du Budget Principal de la Commune.

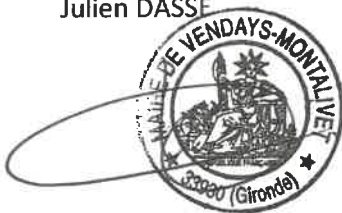
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	431 220,15
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	431 220,15
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	848 562,48
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-1 474 587,85
Besoin de financement F. = D. + E.	626 005,19
AFFECTATION = C. = G. + H.	431 220,15
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	431 220,15
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	0,00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AFFECTE** au budget pour 2026, les résultats comme présentés ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Julien DASSÉ



Le secrétaire de séance,
Cécile GUESDON

Le Maire :

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le recours peut également être déposé sur l'application Télérecours à l'adresse : www.telerecours.fr

Département de la
GIRONDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Canton du
NORD MÉDOC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE
VENDAYS-MONTALIVET**

Commune de
VENDAYS-MONTALIVET

SÉANCE DU 17/04/2026

Date convocation : 13/04/2026

Date affichage : 13/04/2026

Nombre de membres :

en exercice :	23
présents :	19
absents excusés représentés :	4
absent excusé :	0
absent :	0
de votants :	23

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept avril à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Vendays-Montalivet se sont réunis exceptionnellement dans la salle Culturelle, route de Courreau à Vendays-Montalivet, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Julien DASSÉ, Maire.

PRÉSENTS

DASSÉ Julien
GUESDON Cécile
BERTET Jean-Marie
JOUBERT Marie-Claire
BRECHOU Jean-Joël
MAHIEU Marie-Christine
CARME Yan
VERGEZ Léa
CARME Jean
LLOBELL Lyne

MAYENNE Éric
CALIOT Gabriel
LABORIE Stéphanie
FABRE Michel
KOVAC Rosalija
BAHAIN Jean-Patrick
BAUX Angélique
FONTENEAU Marie
TRIOULET-LASSUS Jean

**ABSENTS EXCUSÉS
REPRÉSENTÉS**

PION Jean-Paul (pouvoir donné à GUESDON Cécile)
DUMAS Liliane (pouvoir donné à DASSÉ Julien)
PEYRUSE Chloé (pouvoir donné à TRIJOLET-LASSUS Jean)
BARTHELEMY Laurent (pouvoir donné à FONTENEAU Marie)

ABSENT EXCUSÉ

/

ABSENT

/

Secrétaire de séance : *Madame Cécile GUESDON*

055-2026 – AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025 DU BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Jean-Marie BERTET

VU le compte de gestion 2025 précédemment adopté ;

Il est proposé de procéder à l'affectation des résultats du compte administratif 2025 du budget annexe Eau et Assainissement. Les résultats du compte administratif sont :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	765 431,09
dont b. <u>Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :</u>	0,00
c. <u>Résultats antérieurs reportés</u>	0,00
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	765 431,09
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> { précédé du signe + ou - }	113 557,28
D 001 (si déficit)	
R 001 (si excédent)	
f. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u> { précédé du signe + ou - }	-589 896,98
Besoin de financement = e + f	476 339,72
AFFECTATION (2) = d.	765 431,09
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	765 431,09
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) : 0,00	0,00
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'affecter au budget pour 2026, comme mentionné dans le tableau ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Julien DASSÉ



Le secrétaire de séance,
Cécile GUESDON

Le Maire :

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le recours peut également être déposé sur l'application Télérecours à l'adresse : www.telerecours.fr

2026/097

Département de la
GIRONDE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Canton du
NORD MÉDOC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE
VENDAYS-MONTALIVET**

Commune de
VENDAYS-MONTALIVET

SÉANCE DU 17/04/2026

Date convocation : 13/04/2026

Date affichage : 13/04/2026

Nombre de membres :

en exercice :	23
présents :	19
absents excusés représentés :	4
absent excusé :	0
absent :	0
de votants :	23

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept avril à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Vendays-Montalivet se sont réunis exceptionnellement dans la salle Culturelle, route de Courreau à Vendays-Montalivet, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Julien DASSÉ, Maire.

PRÉSENTS

DASSÉ Julien
GUESDON Cécile
BERTET Jean-Marie
JOURBERT Marie-Claire
BRECHOU Jean-Joël
MAHIEU Marie-Christine
CARME Yan
VERGEZ Léa
CARME Jean
LLOBELL Lyne

MAYENNE Éric
CALIOT Gabriel
LABORIE Stéphanie
FABRE Michel
KOVAC Rosalija
BAHAIN Jean-Patrick
BAUX Angélique
FONTENEAU Marie
TRIOULET-LASSUS Jean

**ABSENTS EXCUSÉS
REPRESENTÉS**

PION Jean-Paul (pouvoir donné à GUESDON Cécile)
DUMAS Liliane (pouvoir donné à DASSÉ Julien)
PEYRUSE Chloé (pouvoir donné à TRIOULET-LASSUS Jean)
BARTHELEMY Laurent (pouvoir donné à FONTENEAU Marie)

ABSENT EXCUSÉ

/

ABSENT

/

Secrétaire de séance : *Madame Cécile GUESDON*

056-2026 – AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025 DU BUDGET ANNEXE SPANC

Rapporteur : Jean-Marie BERTET

VU la délibération approuvant le budget annexe SPANC de 2025 ;

VU le compte de gestion 2025 précédemment adopté ;

Il est proposé de procéder à l'affectation des résultats du compte administratif 2025 du budget annexe SPANC. Les résultats du compte administratif sont :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	54,00
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0,00
c. <u>Résultats antérieurs reportés</u> D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	3 462,00
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	3 516,00
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé du signe + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	2 596,17
f. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -)	0,00
Besoin de financement = e + f	0,00
AFFECTATION (2) = d.	3 516,00
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	0,00
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) : 0,00	3 516,00
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

(1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats

(2) Les règles d'affectation des résultats des règles SPIC sont prévues par les articles R. 2221-48 et R. 2221-90 du CGCT.

(3) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE d'affecter au budget de 2026, les résultats comme présentés ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Julien DASSÉ



Le secrétaire de séance,
Cécile GUESDON

Le Maire :

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le recours peut également être déposé sur l'application Télérecours à l'adresse : www.telerecours.fr

Département de la
GIRONDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Canton du
NORD MÉDOC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE
VENDAYS-MONTALIVET**

Commune de
VENDAYS-MONTALIVET

SÉANCE DU 17/04/2026

Date convocation : 13/04/2026

Date affichage : 13/04/2026

Nombre de membres :

en exercice : 23
présents : 19
absents excusés représentés : 4
absent excusé : 0
absent : 0
de votants : 23

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept avril à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Vendays-Montalivet se sont réunis exceptionnellement dans la salle Culturelle, route de Courreau à Vendays-Montalivet, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Julien DASSÉ, Maire.

PRÉSENTS

DASSÉ Julien
GUESDON Cécile
BERTET Jean-Marie
JOUBERT Marie-Claire
BRECHOU Jean-Joël
MAHIEU Marie-Christine
CARME Yan
VERGEZ Léa
CARME Jean
LLOBELL Lyne

MAYENNE Éric
CALLOT Gabriel
LABORIE Stéphanie
FABRE Michel
KOVAC Rosalija
BAHAIN Jean-Patrick
BAUX Angélique
FONTENEAU Marie
TRIOULET-LASSUS Jean

**ABSENTS EXCUSÉS
REPRESENTÉS**

PION Jean-Paul (pouvoir donné à GUESDON Cécile)
DUMAS Liliane (pouvoir donné à DASSÉ Julien)
PEYRUSE Chloé (pouvoir donné à TRIJOULET-LASSUS Jean)
BARTHELEMY Laurent (pouvoir donné à FONTENEAU Marie)

ABSENT EXCUSÉ

/

ABSENT

/

Secrétaire de séance : *Madame Cécile GUESDON*

057-2026 – AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025 DU BUDGET ANNEXE FORÊT

Rapporteur : Jean-Joël BRECHOU

VU la délibération approuvant le budget annexe Forêt ;

VU le compte de gestion 2025 précédemment adopté ;

Il est proposé de procéder à l'affectation des résultats du compte administratif 2025 du budget Forêt.
Les résultats du compte administratif sont :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	13 562,72
B. <u>Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	221 853,13
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	235 415,85
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	35 807,65
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-266 735,42
Besoin de financement F. = D. + E.	230 927,77
AFFECTATION =C. = G. + H.	235 415,85
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	230 927,77
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	4 488,08
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'affecter au budget annexe Forêt pour 2026, les résultats comme présentés ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Julien DASSÈ



Le secrétaire de séance,
Cécile GUESDON



Le Maire :

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le recours peut également être déposé sur l'application Télérecours à l'adresse : www.telerecours.fr

Département de la
GIRONDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Canton du
NORD MÉDOC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE
VENDAYS-MONTALIVET**

Commune de
VENDAYS-MONTALIVET

SÉANCE DU 17/04/2026

Date convocation : 13/04/2026

Date affichage : 13/04/2026

Nombre de membres :

en exercice :	23
présents :	19
absents excusés représentés :	4
absent excusé :	0
absent :	0
de votants :	23

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept avril à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Vendays-Montalivet se sont réunis exceptionnellement dans la salle Culturelle, route de Courreau à Vendays-Montalivet, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Julien DASSÉ, Maire.

PRÉSENTS

DASSÉ Julien
GUESDON Cécile
BERTET Jean-Marie
JOUBERT Marie-Claire
BRECHOU Jean-Joël
MAHIEU Marie-Christine
CARME Yan
VERGEZ Léa
CARME Jean
LLOBELL Lyne

MAYENNE Éric
CALIOT Gabriel
LABORIE Stéphanie
FABRE Michel
KOVAC Rosalija
BAHAIN Jean-Patrick
BAUX Angélique
FONTENEAU Marie
TRIOULET-LASSUS Jean

**ABSENTS EXCUSÉS
REPRÉSENTÉS**

PION Jean-Paul (pouvoir donné à GUESDON Cécile)
DUMAS Liliane (pouvoir donné à DASSÉ Julien)
PEYRUSE Chloé (pouvoir donné à TRIJOLET-LASSUS Jean)
BARTHELEMY Laurent (pouvoir donné à FONTENEAU Marie)

ABSENT EXCUSÉ

/

ABSENT

/

Secrétaire de séance : *Madame Cécile GUESDON*

058-2026 – AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025 DU BUDGET ANNEXE DU CAMPING MUNICIPAL

Rapporteur : Yan CARME

VU le compte de gestion 2025 précédemment adopté ;

Il est proposé de procéder à l'affectation des résultats du compte administratif 2025 du budget annexe du Camping Municipal. Les résultats du compte administratif sont :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-31 583,11
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0,00
c. Résultats antérieurs reportés	20 497,00
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	-10 886,11
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé du signe + ou -)	-613,44
D 001 (si déficit)	
R 001 (si excédent)	
f. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -)	0,00
Besoin de financement = e + f	613,44
AFFECTATION (2) = d.	0,00
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	0,00
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) : 0,00	0,00
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	-10 886,11

(1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.

(2) Les règles d'affectation des résultats des régies SPYC sont prévues par les articles R. 2221-48 et R. 2221-90 du CGCT.

(3) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'affecter au budget annexe du Camping Municipal pour 2026, les résultats comme présentés ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Julien DASSÉ



Le secrétaire de séance,
Cécile GUESDON



Le Maire :

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le recours peut également être déposé sur l'application Télérecours à l'adresse : www.telerecours.fr

Département de la
GIRONDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Canton du
NORD MÉDOC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE
VENDAYS-MONTALIVET**

Commune de
VENDAYS-MONTALIVET

SÉANCE DU 17/04/2026

Date convocation : 13/04/2026

Date affichage : 13/04/2026

Nombre de membres :

en exercice : 23
présents : 19
absents excusés représentés : 4
absent excusé : 0
absent : 0
de votants : 23

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept avril à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Vendays-Montalivet se sont réunis exceptionnellement dans la salle Culturelle, route de Courreau à Vendays-Montalivet, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Julien DASSÉ, Maire.

PRÉSENTS

DASSÉ Julien
GUESDON Cécile
BERTET Jean-Marie
JOURBERT Marie-Claire
BRECHOU Jean-Joël
MAHIEU Marie-Christine
CARME Yan
VERGEZ Léa
CARME Jean
LLOBELL Lyne

MAYENNE Éric
CALIOT Gabriel
LABORIE Stéphanie
FABRE Michel
KOVAC Rosalija
BAHAIN Jean-Patrick
BAUX Angélique
FONTENEAU Marie
TRIOULET-LASSUS Jean

**ABSENTS EXCUSÉS
REPRÉSENTÉS**

PION Jean-Paul (pouvoir donné à GUESDON Cécile)
DUMAS Liliane (pouvoir donné à DASSÉ Julien)
PEYRUSE Chloé (pouvoir donné à TRIOULET-LASSUS Jean)
BARTHELEMY Laurent (pouvoir donné à FONTENEAU Marie)

ABSENT EXCUSÉ

/

ABSENT

/

Secrétaire de séance : *Madame Cécile GUESDON*

059-2026 – AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025 DU BUDGET ANNEXE PARC RÉSIDENTIEL DE LOISIRS

Rapporteur : Yan CARME

VU la délibération approuvant le budget annexe du PRL ;

VU le compte de gestion 2025 précédemment adopté ;

Il est proposé de procéder à l'affectation des résultats du compte administratif 2025 du budget PRL.
Les résultats du compte administratif sont :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-99 827,51
dont b. <u>Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :</u>	0,00
c. <u>Résultats antérieurs reportés</u>	0,00
D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	-99 827,51
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé du signe + ou -)	222 890,25
D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	
f. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u> (précédé du signe + ou -)	-19 091,44
Besoin de financement = e + f	0,00
AFFECTATION (2) = d.	0,00
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	0,00
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :0.00	0,00
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	-99 827,51

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE d'affecter au budget pour 2026, les résultats ci-avant exposés.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Julien DASSÉ



Le secrétaire de séance,
Cécile GUESDON

Le Maire :

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le recours peut également être déposé sur l'application Télérecours à l'adresse : www.telerecours.fr